AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -4-6-66 512699

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE STRASBOURG

ABONNEMENT ANNUEL 15 F.

Tél. 34-14-63 - Poste 93
(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MOSELLE, VOSGES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux : Cité Administrative, 2, Rue de l'Hôpital Militaire
67 STRASBOURG
C. C. P. : STRASBOURG 55-08-86

2 Juin 1966

Bulletin n° 69 du mois de Juin 1966

/ Avertissement /

ARBRES FRUITIERS A PEPINS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Les sorties de Carpocapse contrôlées en cage d'élevage dénotent une certaine activité de l'insecte. Des pontes ont été déposées et les premières pénétrations pourront se manifester dès la fin de la semaine.

Dans les secteurs les mieux exposés, en particulier dans la plaine d'Alsace et sur les collines sous-vosgiennes, en situation abritée, un traitement insecticide préventif devra être réalisé dès réception de la présente note.

Le cas échéant, on pourra opérer en traitement mixte en profitant d'une intervention contre la Tavelure.

Dans les autres régions, notamment dans le SUNDGAU et le Nord de l'Alsace, le premier traitement pourra être retardé de 5 à 6 jours.

Dans les situations retardées (zone montagneuse notamment), ce traitement n'est présentement pas nécessaire. Attendre un nouvel avis pour intervenir.

V I G N E

TORDEUSES DE LA GRAPPE (Cochylis, Eudémis)

Le début de l'activité larvaire de ces espèces est noté depuis quelques jours (activité faible dans l'ensemble). Dans les situations les plus exposées où l'on n'aurait pas encore effectué de traitement insecticide préconisé dans notre note du 21 Mai 1966, il est conseillé d'intervenir le plus rapidement possible en employant un insecticide curatif.

.../...

309

LA PREVENTION DES ACCIDENTS LORS DES TRAITEMENTS ANTIPARASITAIRES

La protection rationnelle des cultures nécessite l'exécution de traitements chimiques avec utilisation de produits plus ou moins dangereux qu'il faut manipuler avec les plus grandes précautions.

Certaines de ces substances, en particulier les insecticides, peuvent être absorbées non seulement par la bouche mais aussi par la peau et les poumons quand on respire les poussières, les pulvérisations fines et même les vapeurs s'il fait très chaud.

A ce sujet nous rappelons quelques précautions indispensables pour éviter tout accident.

EQUIPEMENT DE L'OPERATEUR

L'opérateur doit porter :

1) des vêtements de travail solides et en bon état, imperméables aux liquides et protégeant bien sur tout le corps (pas de bras nus). Dès que ces vêtements sont souillés de bouillie, il faut les laver ; donc prévoir deux ensembles par ouvrier.

2) un chapeau couvrant bien la nuque et le front.

3) des bottes en caoutchouc, car on a observé des intoxications produites par le cuir des chaussures imbibé de toxique.

L'employeur a le devoir de fournir tous ces moyens de protection à chaque ouvrier et d'exiger qu'il les emploie.

On conseille à l'opérateur de n'avoir sur lui :

- aucune cigarette, pour ne pas être tenté de fumer pendant une pause ;

- aucun flacon d'insecticide, susceptible de se casser dans la poche et de produire un empoisonnement par la peau, très grave avec la nicotine ou un ester phosphorique.

Par contre, il est bon d'avoir avec soi quelques petits fils d'acier très fins pour pouvoir déboucher un jet de pulvérisateur, car il ne faut jamais y souffler avec la bouche.

Avant de procéder à la préparation des bouillies, il est bon de lire (et même de relire) les notices d'emploi ou les étiquettes des emballages qui indiquent les doses le mode opératoire et les précautions à prendre. Les spécialités de la phytopharmacie sont devenues si nombreuses qu'il est essentiel d'éviter toute confusion.

- Disposer de matériel nécessaire : seaux, bacs, spatules, pour agiter le liquide, etc... matériel qui ne doit servir à aucun autre usage. Il est prudent de le marquer d'une bande de peinture rouge.

- Ne jamais utiliser des récipients destinés aux liquides alimentaires : verres à boire, bouteilles de toutes sortes, canettes de bière, bidons de lait, etc...

- On remplira une cuvette d'eau propre et on placera à côté un savon et une serviette afin de pouvoir se laver aussitôt les mains et la figure si elles se trouvaient souillées de toxique.

- Ne jamais faire de mélange avec les mains nues.

.../...

Pour préparer les bouillies toxiques, prendre de grandes précautions, car on manipule des produits concentrés dont, pour certains, la dose mortelle peut être d'un volume très faible.

On risque de respirer des poussières ou des vapeurs, de recevoir des projections des éclaboussures qui peuvent pénétrer très vite dans la peau, surtout s'il s'agit de certaines émulsions. C'est le moment de porter masque, lunettes et gants imperméables.

Le travail terminé, brûler les sacs et cartons, en évitant de respirer la fumée ; enfouir dans un trou, loin des sources et des puits, les boîtes métalliques et les restes de bouillie.

Dès le retour à la ferme, remettre dans le magasin à pesticides les récipients entamés.

Puis, sans tarder, enlever les vêtements de travail et se laver soigneusement.

CONDITIONS METEOROLOGIQUES

Il faut se méfier à la fois du vent et de la chaleur tant pour la santé de l'opérateur que pour celle de la plante : le vent, en dispersant poudrage et pulvérisation, réduit l'efficacité du traitement et risque d'intoxiquer l'agriculteur. Donc, opérer par vent faible et se placer du côté où il vient par rapport à l'appareil.

La chaleur excessive accroît la tension de vapeur des insecticides, la peau en sueur retient mieux les poudres. De plus, le feuillage des plantes est souvent brûlé à la suite des traitements par grosse chaleur ou soleil violent.

Pour toutes ces raisons, les traitements, en été, doivent commencer tôt le matin, s'arrêter vers 11 heures et ne reprendre que vers 16 ou 17 heures, au moment où le soleil décline et où le vent tombe.

On doit donner au manipulateur des instructions en cas d'intoxication. Si un opérateur ressent mal de tête, vertige, nausée ou gêne respiratoire, il doit aussitôt cesser le travail et s'assoir à l'ombre. Si les symptômes s'aggravent, prévenir rapidement un médecin. Ne jamais donner d'alcool.

Pendant les pauses, ne pas fumer et ne jamais manger ou boire sans s'être bien lavé les mains et aussi la figure si elle a reçu du toxique.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles :

J. BERNARD et C. GACHON.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

J. HARRANGER.

Imprimerie de la Station de STRASBOURG / Directeur-Gérant : L. BOUYX.

310